

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – M.A.P.A.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Ville de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Hôtel de Ville – 9 Place Carami – B.P. 307 - 83177 Brignoles Cedex – Tél. : 04.94.86.22.12 – Email : [dcp@brignoles.fr](mailto:dcp@brignoles.fr)

Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Objet du marché :** FOURNITURE D'EQUIPEMENTS POUR LA POLICE MUNICIPALE EN 2 LOTS.

**Mode de passation :** Marché à procédure adaptée conclu suivant l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

**Type de marché :** Marché public de fournitures.

**Caractéristiques du marché :**

Un marché en 2 lots a été lancé en 2022 pour l'acquisition de vêtements (lot n°01) et d'équipements (lot n°02) pour la police municipale. Ces deux lots ont été attribués.

Le montant maximum annuel de commandes, fixé pour le lot n°02 « Equipements » à 8 000 € HT, ayant été atteint, il convient de relancer le marché.

En effet, les besoins en équipements de la police municipale vont s'accroître dans les mois à venir, du fait d'une augmentation des effectifs.

Le lot n°01 « vêtements » n'est pas impacté, le contrat reste viable.

Concernant la relance du lot n°02 « Equipement », il s'agit d'un marché public de fournitures passé selon la procédure d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire, sans minimum annuel et avec un maximum annuel de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du code de la commande publique.

Le marché débutera à compter de sa date de notification ou à la date indiquée dans le courrier de notification.

Il sera conclu pour une première période de douze mois Il pourra être ensuite reconduit par voie expresse jusqu'au 03 mai 2026, date de fin du contrat passé pour les vêtements de la police municipale.

Les fournitures sont divisées en 2 lots, attribués par marchés séparés, selon la répartition suivante :

Lot 1 : « Equipements » - Le montant maximum annuel de commandes est fixé à 25 000 € HT

Lot 2 : «Equipements Spécifiques» - Le montant maximum annuel de commandes est fixé à 15 000 € HT

Le montant maximum annuel de commande pour les 2 lots est donc fixé à 40 000 € HT.

**Classification C.P.V.:** 18143000-3 – Equipements de protection

**Code NUTS :** FRL05

**Variantes :** Non autorisées.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Marché peut être conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés conjoints ou solidaires.

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours.

**Modalités de financement :** Fonds propres.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** Français.

**Unité monétaire utilisée :** L'euro.

**Date et heure limites de réception des offres :** Le 30 janvier 2025 à 17h00

**Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Possibilité de candidature DUME (S)

Les justifications à produire sont celles prévues aux articles R.2142-1 à R.2142-14 et R.2143-11 et R.2143-12 du code de la commande publique. Le candidat devra en particulier fournir :

Justifications à produire quant à la capacité juridique :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (**imprimé Cerfa DC1 joint**).

- Déclaration du candidat (**imprimé Cerfa DC2 joint**).

- Copie du ou des **jugements prononcés**, si le candidat est en redressement judiciaire.

- **Déclarations sur l'honneur** du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique (dater et signer la **déclaration sur l'honneur jointe au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.)**).

- Renseignements sur le **respect de l'obligation d'emploi** mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (**si DC1 non produit**).

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat **produit les mêmes documents** concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public.- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique :

- Liste des **principales fournitures livrées au cours des trois dernières années**, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les livraisons ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique.

**N.B. :** Conformément à l'article R.2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants pour les deux lots : Qualité des fournitures : 50 % - Logistique : 20 % - Prix des fournitures : 30 %.

**Echantillons :** Concernant le lot n°2, afin de permettre une meilleure appréciation des offres, les candidats devront remettre un échantillon (gratuitement) de chaque article du lot (voir paragraphe « remise des échantillons » du Règlement de Consultation).

**Modalités d'obtention du dossier de consultation :** Téléchargeable gratuitement sur le site : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

**Conditions de remise des offres :**

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique sur la plateforme acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

Concernant la remise des échantillons, se référer à l'article 4 du règlement de consultation.

**Renseignements d'ordre administratif et technique :** Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique - 45 ter rue docteur Barbaroux - B.P. 307 - 83177 Brignoles Cedex- N° de téléphone : 04.94.86.22.17 - Email : [dcp@brignoles.fr](mailto:dcp@brignoles.fr)

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Toulon - 5 Rue Jean Racine - BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 - Tél. : 04.94.42.79.30 - Fax : 04.94.42.79.89. Email : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)

**Introduction des recours éventuels :**

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Date d'envoi à la publication :** Le 22 novembre 2024